

COMPTE RENDU
DU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
JEUDI 18 MARS 2010

L'ordre du jour proposé est le suivant :

- **approbation du compte-rendu du 21 janvier 2009,**
- **modalités de prise en considération de la préparation du C2I (finalisation suite au CEVU du 21 janvier dernier),**
- **calendrier pédagogique,**
- **état d'avancement des Masters préparant aux métiers de l'enseignement,**
- **campagne FSDIE,**
- **avis sur primes pour responsabilités pédagogiques,**
- **conventions,**
- **proposition d'attribution du statut d'auditeur externe de l'UVHC à titre gratuit à certains stagiaires,**
- **questions diverses.**

La séance débute à 14 h et le conseil est présidé par M. SENECHAL Vice-Président.

Il constate que 13 membres du CEVU seulement sont présents ou représentés (15 avec l'arrivée de M. GOUAZE à 15h). Dans ces conditions le quorum n'est pas atteint et le CEVU ne pourra émettre que des avis des membres présents qui seront portés à la connaissance des membres du conseil d'administration. Cette absence de quorum semble s'expliquer notamment par la finalisation des listes de candidatures pour les prochaines élections des membres usagers de nos conseils (qui occupe fortement les membres actuels), et par le conseil d'administration de la FLLASH qui se déroule en même temps que le CEVU.

I. Approbation du compte rendu du 21 janvier 2009

M. DOGHECHE intervient sur le contrat interne d'objectifs et de moyens de l'IUT et rappelle qu'à Valenciennes, le taux d'accueil des bacheliers technologiques est important, ce qui mérite d'être souligné. Il propose la réécriture d'un passage du dernier compte rendu en inscrivant la mention suivante : « M. DOGHECHE souligne que l'accueil des bacheliers technologiques est parmi les plus élevés des IUT environnant. Un engagement plus important encore sur cette question serait donc difficile à tenir. »

Mme LOOF concernant ce chapitre, indique qu'il n'y a pas d'objectif national quantifié sur l'augmentation des effectifs, issus des baccalauréats technologiques en IUT.

Le compte rendu est adopté par les membres présents avec 2 abstentions.

II. - Modalités de prise en considération de la préparation du C2I (finalisation suite au CEVU du 21 janvier dernier)

M. SENECHAL expose que le nombre des titulaires du C2I a augmenté depuis sa création et a ensuite connu un recul avec la session 2008/2009.

Il souhaite qu'un mécanisme de dépendance soit plus marqué entre le C2I et l'attribution d'ECTS.

Il rappelle qu'il est nécessaire de valider toutes les compétences pour obtenir la certification. Il n'existe pas de compensation mais le candidat peut capitaliser.

Plusieurs diapositives sont ensuite présentées pour expliquer le dispositif de validation :

- cas du diplôme avec matière donnant lieu à délégation de compétences.
- cas du diplôme avec matière constituée du module transversal (intégration du C2I dans le programme pédagogique)
- cas de la certification à partir de compétences validées par délégation
- cas de la certification à partir de compétences validées par le module transversal
- cas de la certification à partir de compétences validées uniquement par examen de certification (cas de candidats libres)

Une diapositive de synthèse résume la combinatoire.

M. SENECHAL précise également qu'il existe un chargé de mission C2I, M. Jean Louis DELAPORTE et que le rôle des référents C2I dans les composantes doit être renforcé pour rendre plus efficace le mécanisme de certification de nos étudiants.

M. HAMROUN rapporte un problème technique lié à l'inscription du C2I via l'ENT. A ce jour, l'inscription n'est pas ouverte pour les semestres pairs, Monsieur Sénéchal demande à ce que le problème soit rapidement réglé.

Adoption à l'unanimité du dispositif présenté par les membres présents.

III. calendrier pédagogique 2010/2011

Ce calendrier va de pair avec la nouvelle offre de formation de la rentrée de septembre 2010.

La 6^{ème} condition concernant le respect du calendrier est soumise à discussion. Il est rappelé que les résultats d'examens sont clôturés sur APOGEE à la fin des périodes d'examens du calendrier pédagogique + deux semaines. Il convient de lire : « définitivement clôturé ».

M. GOUTIN revient sur la période inter semestre avec une coupure de 5 semaines pouvant atteindre 9 semaines et voudrait que cette période soit réduite avec une reprise des cours vers le 10 janvier. Ce qui signifie que le modulo 7 jours relatif à la période d'examen soit porté à 14 jours. M. SENECHAL trouve intéressante la perspective de raccourcir la période de coupure entre les semestres impairs et pairs, mais nettement moins celle de la rallonger. Il en découle la proposition d'autoriser que la date de fin de période d'examens soit identique à celle du calendrier pédagogique - 14 jours ou + 7 jours.

M^{lle} VINCENT, étudiante élue, explique qu'au sein de la FSMS, il existe 4 semaines de cours suivis d'une semaine dédiée aux contrôles de connaissances. Les examens terminaux ont lieu vers le 20 janvier en ce qui concerne la première session. Cette date pose problème pour les réorientations de première année. On pourrait donc selon M. SENECHAL

positionner la période de réorientation à la suite des vacances de Toussaint et l'avancer au 15 novembre.

La question du CLES est ensuite abordée. M. LICRAPI Chargé de Mission pour ce dossier avait, dans un premier temps, positionné les journées d'évaluation en début de semaine. Après réflexion, on reviendra comme pour les sessions précédentes au choix du jeudi et du vendredi. Les dates suivantes sont retenues :

1^{ère} session :

- CLES 1 et 2 : jeudi 13 janvier et vendredi 14 janvier
- CLES 3 : jeudi 10 et vendredi 11 février

2^{ème} session

- CLES 1 et 2 : Jeudi 14 et vendredi 15 avril.

Il est souhaitable que les enseignants participent à la surveillance des épreuves. Enfin, la question de l'utilisation des locaux abritant le matériel informatique pourra se poser puisque les salles les plus occupées pour les épreuves du CLES sont situées dans les locaux de la FLLASH et de la FDEG.

Vote positif à l'unanimité des membres présents.

IV. Etat d'avancement des Masters préparant aux métiers de l'enseignement,

Monsieur SENECHAL rappelle, que la mise en œuvre des masters préparant aux métiers de l'enseignement a été reportée d'une année, elle sera donc effective pour la rentrée 2010-2011. Il faut donc pour la rentrée 2010/2011 proposer des maquettes pédagogiques qui auront une ambition régionale. A la date d'aujourd'hui, les informations disponibles concernant une prise de position commune des 6 universités de la région sur ce dossier, sont les suivantes.

Les masters donnant accès au recrutement des enseignants du second degré feront l'objet de co-habilitations. Les enseignements seront assurés en coopération avec l'IUFM, école interne de l'Université d'Artois, pour les dimensions professionnelles.

Le master donnant accès au recrutement des enseignants du premier degré (PE) fera l'objet d'une mention unique, cohabilitée par les 5 Universités intéressées et portée par l'Université d'Artois avec l'IUFM, son école interne. Ces différents partenaires piloteront ce master dans le cadre du PRES. Dans le cadre de ce master (PE), les enseignements seront dispensés dans les sites de l'IUFM, ils seront assurés par les personnels de l'IUFM, en coopération avec des personnels des Universités de proximité, dans le respect des exigences d'un master.

L'organisation des stages concernant le premier et le second degré est assurée par l'IUFM école interne d'Artois, en coopération avec les services académiques.

La formation des maîtres, notamment PE, et l'ensemble des moyens dédiés, ont vocation à intégrer le PRES dès à présent. Les conditions de ces migrations sont à préciser.

A titre transitoire, et au moins pour 2010-2011, les inscriptions au master du premier degré se feront à l'Université Artois.

Par application de ces principes, les points suivants ont été précisés :

- Transmission des maquettes des masters destinés à la préparation aux métiers de l'enseignement, prévue le 30 avril 2010,
- Deux noms sont encore en discussion concernant la mention qui couvrira les préparations aux métiers de l'enseignement du premier degré (notamment le professorat des écoles) :

- o Sciences et métiers de la formation

Ou

- o Métiers de l'enseignement et de la formation

Plusieurs spécialités seront rattachées à la mention : préparation PE, CPE, formation de formateurs, ingénierie de la formation... l'UVHC proposant une spécialité « Management et qualité de dispositifs de formation » qui comporterait deux parcours : « Conception et suivi de formation » et « Ingénierie pédagogique pour publics spécifiques » (uniquement M2)

- Concernant les préparations aux concours du second degré, les participations aux différents masters seront réparties de la manière suivante :

- o CAPES Allemand : Lille3
- o CAPES Anglais : Artois, Lille3, ULCO, UVHC
- o CAPES Arts plastiques : Lille3, UVHC
- o CAPES Documentation : Lille3
- o CAPES Education musicale : Lille3
- o CAPES Espagnol : Artois, Lille3, ULCO
- o CAPES Histoire-Géographie : Artois, Lille1, Lille3, ULCO, UVHC
- o CAPES Italien : Lille3
- o CAPES Lettres classiques : Lille3
- o CAPES Lettres modernes : Artois, Lille3, ULCO, UVHC
- o CAPES Maths : Artois, Lille1, ULCO, UVHC
- o CAPES Philosophie : Lille3
- o CAPES Physique chimie : Artois, Lille1, ULCO, UVHC
- o CAPES Sciences économiques et sociales : Artois, Lille1
- o CAPES Sciences de la vie et de la terre : Artois, Lille1
- o CAPEPS (Education physique) : Artois, Lille2, ULCO, UVHC
- o CAPET Bio et génie biologique : Lille1
- o CAPET Economie-gestion : Artois, Lille1, UVHC
- o Tous les CAPLP : Artois

V. Campagne FSDIE

Monsieur BOUCHEZ présente les résultats du 2^{ème} appel à projet aux associations étudiantes de l'université concernant le fonds de solidarité et du développement des initiatives étudiantes après réunion de la commission éponyme le 13 mars 2010. 21 projets ont été examinés. Les sommes sollicitées se montent à 21 020 euros. La commission a proposé de subventionner à hauteur de 11 110 euros.

Adoption à l'unanimité.

VI. Avis sur primes pour responsabilités pédagogiques

Monsieur SENECHAL présente le descriptif des tâches susceptibles d'ouvrir droit aux primes de responsabilité pédagogique. Le principe reste identique à celui arrêté l'année précédente. Il convient d'ajouter aux primes de responsabilités pédagogiques, les primes pour charge administrative. A ce titre, 190 100 euros sont à répartir. Un tableau récapitulatif propose la ventilation par composantes ainsi que la masse à distribuer aux services communs et à ceux de la présidence. Il est entendu que la répartition individuelle fera l'objet d'une discussion lors du CEVU restreint qui doit suivre cette séance plénière.

Adoption à l'unanimité.

VII. conventions

a- *Convention de coopération pédagogique entre l'UVHC et l'ULCO concernant le DEUST « Bâtiment et Construction. »*

Madame LAUDATI présente le dossier et rappelle qu'il existe un pôle régional « génie civil » qui regroupe les universités de l'Artois, du Littoral, l'UVHC et l'Ecole des Mines. Il est convenu dans cette convention de partenariat que l'inscription administrative s'effectuera à l'UVHC pour une formation dispensée à l'ULCO. Cette convention est mise en oeuvre pour l'année 2009/2010 pour la première année du DEUST.

Quelques modifications de texte sont proposées :

Article 5 recrutement : on se limite à la formation continue

Article 9 : la dernière partie de la phrase prend la forme suivante : « après consultation du Président de l'ULCO qui ne pourra pas s'opposer aux nominations. »

Monsieur SENECHAL indique par ailleurs que les 4 DEUST actuellement proposés à l'UVHC seront reconduits dans notre future offre de formation.

b- *Convention du GIP UNF3S*

Monsieur Alain MAYEUR présente le groupement « université numérique francophone des sciences de la santé et du sport (UNF3S) » qui succède à la fédération inter universitaire pour l'université médicale virtuelle francophone.

Cet organisme regroupe 35 000 étudiants et 2 500 enseignants chercheurs dans les domaines de la médecine, de la pharmacie, de l'odontologie et du sport.

Les différents objectifs du GIP sont détaillés. Le registre concerne notre FSMS pour 382 inscrits en 2008 et 452 en 2009. 1000 euros de participation sont requis.

Avis favorable à l'unanimité pour l'adhésion au GIP.

c- *Carte multi services*

Monsieur MAYEUR profite de l'opportunité pour présenter le projet de carte multi services fédéré par l'UNR pour ce qui concerne les 6 universités de la région. Ce dossier a été soumis au bureau du PRES le lundi 15 mars. Cette carte concernera les étudiants et les personnels dès 2011 et aura une extension avec les transports en commun vers 2014.

Cette carte se décline en 4 briques :

- Carte d'identité
- carte d'accès aux bibliothèques
- porte monnaie monétique pour photocopieurs
- carte de restauration en relation avec le CROUS

Le cahier des charges de cette carte multi services sera prochainement arrêté et l'appel d'offres lancé.

**d- Convention de formation au concept du Certificat de Qualification Professionnelle
« Animateur loisir sportif »**

La FSMS s'est rapprochée du comité régional FFEPGV. Il s'agit d'un certificat de qualification professionnelle. La composante prendrait à sa charge le budget afférent.

Adoption à l'unanimité.

VIII. Proposition d'attribution du statut d'auditeur externe de l'UVHC à titre gratuit à certains stagiaires

Il s'agit de proposer la dispense de 10 euros représentant la contribution des auditeurs externes à une inscription à l'UVHC, aux étudiants se préparant au concours interne des personnels d'enseignement de documentation et d'éducation.

Cette proposition va dans le sens de la convention signée avec le Recteur de l'Académie de Lille le 3 novembre 2005.

Adoption à l'unanimité.

IX. questions diverses

Suite à une demande des membres du CEVU de janvier, Mme LOOF présente le calendrier 2010 des examens de BTS et du Baccalauréat. On y relève que les résultats du BAC premier groupe seront affichés le 6 juillet et qu'après l'oral de rattrapage du second groupe les lycéens connaîtront leurs résultats le samedi 10 juillet.

Membres présents avec voix délibérative :

Collège A :

DOGHECHE Elhaj
GOAUZE Serge
PIECHOWIAK Sylvain

Collège B :

HAMROUN Mohamed
BOUCHART Franck
GOICHOT François
GOUTIN Philippe

Collège BIATOSS :

JOLY André

Collège Usagers :

VINCENT Amandine

Collège des Personnalités Extérieures :

LOOF Danielle

Pouvoirs :

M. FABRE à M. DOGHECHE
M. MALLET à M^{le} VINCENT
M. DERUY à M. GOICHOT
M^{me} SPIQUEL à M. GOUAZE
M. RAVIART à M. PIECHOWIAK

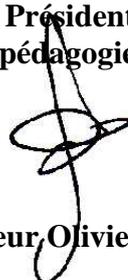
Membres invités :

Mesdames DEBROUCKER (représentant Madame MULLER), GENIE, DULONGPONT
Messieurs BARBIER, BOUCHEZ, CATTOEN, TONNARELLI

Excusés :

M. Fabien THIEME, Mesdames FOLLET, MARTIN, TRUFFERT.

**Le Vice Président chargé des formations
et de la pédagogie,**



Professeur Olivier SENECHAL